



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CHANTIERS DAVIE ENTREPREND UNE RESTRUCTURATION SOUS LA LACC

Lévis, Québec, 25 février 2010 – Chantiers Davie (« Davie » ou la « Société ») (TSX:DAV) a annoncé aujourd'hui qu'elle a obtenu une protection contre ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers du Canada (« LACC ») à la Cour supérieure du Québec. Après avoir examiné toutes les alternatives disponibles, le conseil d'administration a conclu de se prévaloir de la protection de la cour sous la « LACC » afin de permettre à Davie de développer un nouveau plan pour obtenir du financement additionnel et compléter ses projets actuellement sous contrat.

Tel qu'indiqué précédemment, les pertes accumulées en raison des fluctuations de taux de change et la hausse du coût des projets liée à des retards dans les versements effectués par les clients ont affecté les résultats de la Société. À la suite d'un examen exhaustif entrepris lorsque le travail dans la partie la plus complexe des projets a débuté, la Société a conclu que le processus d'apprentissage dans la construction de navires *offshore* s'avère plus difficile que prévu et que cela se traduira par des retards de livraison et des coûts supplémentaires pour les navires actuellement en construction. Des mesures correctives dans les opérations ont déjà été mises en œuvre et les travaux seront concentrés afin d'obtenir le temps nécessaire pour compléter le financement tout en minimisant l'impact pour les clients.

En plus de la protection obtenue en vertu de la « LACC », Davie met en place un réalignement temporaire de ses activités destiné à préserver son fonds de roulement dans l'attente de l'obtention de financement. Davie poursuit ses activités de construction navale avec environ 160 employés. Approximativement 1590 personnes seront mises à pied, la plupart temporairement, à partir de lundi prochain le 1^{er} mars.

« C'est une situation très regrettable, mais nous devons réaligner nos activités afin d'être en mesure de poursuivre sur des bases solides, a déclaré le nouveau chef de la direction de Davie, M. Gustav Johan Nydal, qui a débuté dans ses fonctions la semaine dernière. Nous espérons que nous serons bientôt en mesure de rappeler notre précieuse main-d'œuvre au travail. Nous sommes engagés à livrer les navires que nous avons en commande et nous apprécions le soutien de nos partenaires à travers cette période de transition. »

La Société a également annoncé que M. Donald Campbell devient le nouveau président du conseil d'administration de Davie. M. Campbell est un conseiller principal stratégique du cabinet d'avocats Davis LLP. Avant de se joindre à Davis, M. Campbell était le vice-président exécutif de CAE Inc. M. Campbell a également mené une brillante carrière au Ministère Canadien des Affaires Étrangères et du Commerce International. Il a servi plus récemment comme vice-ministre du commerce extérieur et représentant personnel du premier ministre pour les Sommets du G8 (1997-2000). En outre, M. Campbell a été ambassadeur du Canada au Japon et en Corée.

M. Steinar Kulen a décidé, pour des raisons personnelles, de ne pas prendre la présidence du conseil d'administration mais il demeurera directeur au sein du conseil.

À propos de Chantiers Davie Inc.

Chantiers Davie Inc. est propriétaire-exploitante du chantier naval Davie situé au Québec. En opération depuis plus de 185 ans, le chantier naval Davie est la plus grande installation de construction de navires au Canada et l'une des plus importantes et des plus avancées en Amérique du Nord. La Société se spécialise dans la construction de navires de haute mer et de plateformes de services en mer complexes pour la production de pétrole en mer et d'autres navires sophistiqués destinés à un usage commercial et gouvernemental. Ses actions sont inscrites et négociées à la Bourse de Toronto (DAV). On peut obtenir des nouvelles et de l'information à l'égard de la Société sur le site www.davie.ca.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Ces énoncés comprennent les énoncés qui ne constituent pas des faits historiques et qui reflètent les intentions, plans, attentes et convictions actuels de la direction de Davie (la « direction »). Ces énoncés prospectifs reflètent l'opinion actuelle de la direction et sont fondés sur l'information dont dispose la direction actuellement. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et sont assujettis à d'autres facteurs indépendants de la volonté de la direction. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de Davie diffèrent sensiblement des résultats dont il est question dans les énoncés prospectifs, notamment les risques associés aux résultats financiers de la Société, aux conditions relatives à l'achèvement du plan de refinancement, aux besoins en matière de fonds de roulement, aux interruptions importantes de la production, au ralentissement de l'économie, à la concurrence et à la sensibilité à l'industrie pétrolière et gazière ainsi qu'à d'autres facteurs.

Bien que les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes soient fondés sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables, la direction ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont fondés sur certaines hypothèses, notamment celles qui ont trait aux perspectives dans le secteur de la construction de navires de haute mer complexes et celles selon lesquelles de nouveaux navires seront livrés à l'échéance et que la Société attirera et gardera à son service du personnel occupant des postes clés. Ces énoncés prospectifs sont valides à la date du présent communiqué, et la direction se dégage de toute obligation de les mettre à jour ou de les modifier pour refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Il est recommandé au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Pour d'autres renseignements sur ces hypothèses et ces risques, veuillez vous reporter au rapport de gestion de la Société pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 et l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'aux états financiers de la Société pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 et l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et à la notice annuelle de la Société datée du 29 mars 2009.

Renseignements:

Rosalie Bergeron
HKDP Communications et affaires publiques
Cell : 418 570-6775
rbergeron@hkdp.qc.ca